

13 déc 2012 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2012

## Emission de nouvelles actions par le Palais des Beaux-Arts

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à autoriser la SA Palais des Beaux-Arts à émettre de nouvelles actions.

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit public à finalité sociale Palais des Beaux-Arts doit procéder à une restructuration de son capital social. Le Conseil des ministres a autorisé le Palais des Beaux-Arts à émettre également de nouvelles actions.

La plus-value de réévaluation de l'usufruit du Palais des Beaux-Arts sera intégrée. La perte reportée au bilan à fin décembre 2011 sera apurée et une partie de la créance sous forme de prêt consenti par la Société fédérale de participations et d'investissement sera convertie en capital. A la suite de ces opérations, le capital social s'élèvera à 28 millions d'euros. En janvier, après la réunion de l'assemblée générale extraordinaire, ce nouveau capital social sera fixé dans un arrêté royal.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Elio di Rupo, Premier ministre  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<http://www.premier.belgium.be>